RÉSERVÉ À L'INSPECTEUR

Date de réception :

Numéro de la demande :

Municipalité :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Identification de l'immeuble faisant l'objet de la demande
Adresse : …
Numéro de lot : …

Identification du propriétaire	
Nom : …	**Adresse :** …
Téléphone : …	**Courriel :** …
Identification du requérant	☐Mêmes coordonnées que le propriétaire
Nom : …	**Adresse :** …
Téléphone : …	**Courriel :** …

Objet de la demande
Description de la demande : …
Pour quelles raisons ne pouvez-vous pas vous conformer à la règlementation? …

Quels sont les préjudices sérieux que vous cause l’application de la règlementation?

…

D’après vous, la dérogation mineure affecte-t-elle les bâtiments ou les propriétés voisines?

…

Conditions d'admissibilité pour le traitement d'une demande de dérogation mineure

Une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement ne peut être recevable que si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- L'application des dispositions des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni les exceptions prévues ;
- Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi.

Ainsi, le fait de formuler une demande de dérogation mineure ne donne aucun droit de débuter ou effectuer des travaux.

Avant de débuter les travaux, le cas échéant, le demandeur devra attendre la réponse à sa demande et obtenir l'autorisation municipale requise par la réglementation.

Notes importantes

- Une demande pour le CCU doit être complétée au moins 10 jours ouvrables avant la tenue d'une séance pour y être présentée;
- Une demande pour le CCU ne constitue pas une demande de permis. Une demande de permis doit aussi être déposée;
- L'absence de documents essentiels et l'absence de paiement ont pour conséquence de mettre en suspens le dossier ;
- Si le propriétaire n'est pas signataire de la présente demande, joindre une lettre d'autorisation du propriétaire;
- Vous pouvez joindre à la présente demande tout document, en plus de ceux exigés par l'inspecteur, pouvant faciliter l'étendue de votre demande (ex. : lettre d'explication, lettre du voisinage, photographies, etc...).

Signature

Je, soussigné(e), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts. Je déclare également avoir pris connaissance des procédures et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

Signature du requérant : …

Date : …